

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/ *0421* F /2024-2025 POUR LA FOURNITURE DES PNEUS DES VEHICULES ET CHARIOT DE L'ODECA

Date de publication : *12* / *03* / 2024

Date d'ouverture des offres : *2* / *10* / 2024

1. Objet

L'Office pour le Développement du Café du Burundi, ODECA en Sigle invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour *la fourniture des pneus des véhicules et chariot de l'ODECA, Exercice 2024-2025.*

2. Financement du marché

Le marché sera financé sur le budget de l'ODECA, exercice 2024-2025.

3. Spécifications du marché

- a. La passation du Marché sera conduite par l'Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
- b. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en **1 seul lot**.

LES FOURNITURES CONSTITUANTS LE MARCHE :

N°	ARTICLES	DESCRIPTION	Uté	Qté
1	Pneus pour Hilux double cabine	CROSSW IND AIT: 205R16	pce	80
2	Pneus pour Chariot élévateur	Pneus avant : 250R15 - BERGOUGNAN REPLAIN	pce	4
		Pneus arrière : 700R12 - BERGOUGNAN REPLAIN	pce	4
3	Pneus pour JEEP FORTUNER	CROSSW IND AIT : 245R65	pce	4
4	Pneus pour JEEP Land Cruiser	CROSSW IND AIT : 265R65	pce	4
5	Pneus pour camion	KATAMATOPE TUBLESS : 1100R20	pce	12
6	Pneus pour camion	KATAMATOPE TUBLESS : 315R20	pce	6
7	Pneus pour FUSO	KATAMATOPE TUBLESS : 900R20	pce	6

Les Fournitures sont à livrer dans un délai maximum de quarante-cinq jours (45) calendaires comptant après la date de l'attribution du marché.

4. Conditions de participation.

- a) La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, possédant des conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
- b) Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics du Burundi.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres.

- Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du secrétariat de la Direction Générale de l'ODECA moyennant paiement de cent mille francs burundais (**100.000 FBU**) dont la moitié sera versée sur le compte n° **6010750/001-000-108** ouvert à la Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement S.M, BBCI en sigle, au nom de l'ODECA fonctionnement et l'autre moitié devra être versée sur le compte de transit des recettes non fiscales n°**1101/001.04** ouvert à la Banque de la République du Burundi, BRB.
- Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
- Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction Générale de l'ODECA, sise Bujumbura, zone Buyenzi, Blvd de la Tanzanie N°87 ; BP.450 Bujumbura. Burundi. Tél 22 22 53 33, email :odeca.info@gmail.com, en mentionnant la référence de la publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 7.

6. Présentation de l'offre.

- Chaque soumissionnaire a droit de soumettre une seule offre
- Les offres rédigées en langue française doivent être présentées, en cinq copies dont une originale et quatre copies, dans deux enveloppes différentes dont :
 - L'une contiendra l'offre technique portant clairement la mention « **Offre Technique** » ;
 - L'autre contiendra l'offre financière portant clairement la mention « **Offre Financière** ».
 - La garantie de soumission est de : Un million (**1 000 000 FBu**) ;
- Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des Matières

7. Dépôt des offres.

Les offres devront parvenir au Secrétariat de la Direction Générale de l'ODECA, sis à l'adresse indiquée en haut, au plus tard le .../.../2024 à 10H00, avec la mention « **AAO N° DNCMP/.../F/2024-2025, Offre pour la fourniture des pneus des véhicules et chariot de l'ODECA ; Exercice 2024-2025.**

8. Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.



9. Séance d'ouverture des offres.

- Les offres seront ouvertes en date du 2.../10.../2024 à 10H30 en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, dans la salle des réunions de l'ODECA.
- Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

10. Critères de qualification

Chaque soumissionnaire a droit de soumissionner sur tous les lots mais comme les fournitures sont de diverses natures, l'analyse se fera article par article ; la comparaison et l'attribution du marché se feront lot par lot. Il n'y aura pas de combinaison et pondération des points. Le soumissionnaire doit présenter les documents suivants :

1) L'offre technique :

- La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant son numéro ;
- L'acte d'engagement dûment signé suivant le modèle du DAO en annexe ;
- La garantie bancaire de soumission suivant le modèle du DAO en annexe ;
- La copie du Certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
- Registre de commerce ;
- L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR En cours de validité ;
- Adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
- Fiche de renseignement du soumissionnaire ;
- Les spécifications techniques ;
- L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de validité

2) Offre financière :

- L'acte de soumission suivant le modèle du DAO en annexe ;
- Le bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres, les bordereaux des quantitatifs ;
- Le délai de livraison.

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

Fait à Bujumbura, le/...../2024

L'ADMINISTRATEUR DIRECTEUR
GENERAL DE L'ODECA

Ir. Jean de Dieu NIYINDABIRUKO

